

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL – séance ordinaire du 23 janvier 2012 à 21 heures

Le Conseil Municipal, s'est réuni en date du 23 janvier 2012 à 21 heures, sous la présidence de Roland MICHEL, Maire

Conseillers élus : 15 Conseillers en fonction : 15 Conseillers présents : 9

Présents : MICHEL Roland, CHRIST Denis, CASSELMAN Laurent, WACK Andrée, GRASS Thierry, SINS Benoît, WURM Sébastien, KISTER Denis et KOERIN Benoît

Absents excusés : BURGSTAHLER Paul, ANDRE Christophe, RUIZ Denis, ESSLINGER Bernard, BIRLE Hubert, ZILLOTTO Christine

Le compte rendu de la séance du 21 novembre 2011 est approuvé et accepté, à l'unanimité.

1) MODIFICATION DES STATUTS du SIVU du BASSIN DE LA SOUFFEL : CHANGEMENT D'ADRESSE DU SIEGE ADMINISTRATIF

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil qu'au cours de sa dernière réunion, le comité directeur du SIVU du Bassin de la Souffle a décidé de fixer son siège administratif à une nouvelle adresse, à savoir :

LE TREFLE, Maison des Services du Kochersberg,

32, Rue des Romains 67 370 Truchtersheim.

Etant donné que ce changement constitue une modification statutaire, les Communes membres sont invitées à se prononcer sur cette modification.

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal entérine la modification des statuts du SIVU du Bassin de la Souffel pour prendre en compte la nouvelle adresse de son siège administratif. A l'unanimité les conseillers votent pour.

2) DROIT DE PREEMPTION

La Commune de Wiwersheim renonce à son droit de préemption dans la transaction suivante :

Vente de la propriété située à Wiwersheim, 2 route de Truchtersheim

référence cadastrale : Section 20 n° 24 et 25 de 19 ares 32

à condition que l'acquéreur cède à l'euro symbolique, la bande de terrain (environ 1,5 mètres de large) située au Nord de la propriété, le long du chemin d'exploitation, derrière la clôture.

3) SUBVENTIONS POUR CLASSES DE DECOUVERTES

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, de verser une subvention de 20 € (5 € par nuitée) à l'école primaire le Gymnase Lucie Berger de Strasbourg pour un séjour en classe transplantée à Paris du 16 au 20 avril 2012, et qui concerne un enfant domicilié à Wiwersheim

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, de verser une subvention de 20 € (5 € par nuitée) à l'école primaire bilingue le Gymnase Lucie Berger de Strasbourg pour un séjour en classe de découverte à Kniebis en Allemagne du 21 au 25 mai 2012, et qui concerne un enfant domicilié à Wiwersheim

4) RESTES A REALISER 2011 ET REGLEMENT DES FACTURES D'INVESTISSEMENT

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu le budget de la commune,

Les restes à réaliser correspondent en dépenses d'investissement, aux chapitres 21 et 23, aux dépenses engagées et non mandatées au 31 décembre de l'exercice 2011. Pour assurer le paiement de ces dépenses avant le vote du budget, il convient d'établir l'état des restes à réaliser.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte l'état des restes à réaliser en dépenses d'investissement, aux chapitres 21 et 23, pour 48 300 €,
- autorise le Maire à signer l'état à poursuivre les paiements dans la limite des crédits y figurant,
- dit que ces écritures seront reprises au budget de l'exercice 2012

Et le conseil municipal, autorise le maire, à l'unanimité, à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement au chapitre 20, dans la limite de 25 % du budget de l'année précédente (2011)

5) TRAVAUX DE REPARATION DE LA TOITURE DU CHŒUR DE L'EGLISE ET INDEMNISATION D'ASSURANCE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que la toiture du chœur de l'église a subi des dégâts suite à la tempête « Andréa » du 5 janvier 2012.

Les travaux de réparation s'élèvent à 1 810,45 € TTC

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la réparation de la toiture par l'entreprise Beyer couverture, pour le montant de **1 810,45 €**.

Le sinistre a été déclaré à l'assurance Groupama, qui propose d'indemniser la commune à hauteur de **1 547,45 €**.

Le conseil municipal, accepte à l'unanimité, l'indemnisation proposée par Groupama.

6) DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA CREATION D'AIRES DE STATIONNEMENT ET POUR LA MISE EN SOUTERRAIN DES RESEAUX SECS

Suite aux travaux d'aménagement de la place de la nouvelle mairie et des voies d'accès, un parking a été aménagé ainsi que des aires de stationnement pour la desserte des bâtiments publics tels que la mairie, l'école, le périscolaire et la salle communale.

Le montant de ces travaux s'élève à **56 947 € HT**

Les travaux de Génie civil pour la mise en souterrain des lignes électriques et téléphoniques représentent : **2 379,50 HT**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite le conseil Général du Bas-Rhin pour l'obtention :

- de la subvention « amendes de police » pour la création de ces aires de stationnement
- de la subvention pour enfouissement des lignes électriques et téléphoniques

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23 h 00